

Question écrite n° 14038 de **M. Jean Germain** (Indre-et-Loire - SOC)

publiée dans le JO Sénat du 04/12/2014 - page 2675

M. Jean Germain appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le manque d'information des populations, dont la presse quotidienne régionale se fait de plus en plus souvent l'écho sur tout le territoire, à l'égard des projets d'implantation d'éoliennes terrestres industrielles en cours d'élaboration alors que ceux-ci concernent directement la qualité de leur cadre de vie quotidien. Les gens et la presse ne sont informés qu'en interrogeant au coup par coup les préfectures sur des projets précis. À ce manque d'information des populations concernées correspond aussi une absence d'éclairage, sinon de prise de conscience, du citoyen au niveau national sur l'évolution de la transformation de son pays et des paysages de celui-ci. Il lui demande de lui fournir une carte indiquant, au moins à l'échelle des cantons actuels (dans les limites antérieures au redécoupage issu de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral), les emplacements des éoliennes installées dont le mât dépasse douze mètres et ceux des éoliennes dont le mât dépasse cinquante mètres, les emplacements correspondant à des permis de construire de telles éoliennes qui ont été refusés depuis dix ans, les emplacements correspondant à des demandes de permis de construire de telles éoliennes en cours d'instruction au 1er novembre 2014, et surtout les emplacements correspondant à des projets d'installation de telles éoliennes ayant fait l'objet, à la même date, de prises de contact préalable auprès des services de l'État, comme les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

En attente de réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie